

Revue à mi-parcours de la législature en cours : un bilan mitigé

Par Carlo THELEN, Chief Economist de la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce vient de présenter son appréciation du bilan à mi-chemin de la législature 2009-2014, et ceci à un moment où le contexte socio-économique est toujours fortement marqué par la crise et où le Gouvernement vient de présenter un projet de loi budgétaire incapable de redresser rapidement nos finances publiques. Au contraire, l'évolution non freinée des dépenses est financée en grande partie par l'endettement public, qui atteindra en 2013 un niveau jamais vu et non soutenable pour le Luxembourg.

Le projet de budget 2013 est à l'image de ce bilan à mi-parcours qu'on peut qualifier pour le moins mitigé. De manière générale, la première moitié de la législature a été marquée par l'absence de réforme profonde et de nature structurante dans la gestion de la crise, mis à part le déploiement d'une politique anticyclique de soutien à la demande, justifiée sur le court terme mais intenable et non finançable à moyen terme.

La compétitivité de l'économie luxembourgeoise est définitivement passée dans le rouge depuis l'été 2009, en témoignent les récentes annonces de plans de restructurations et de licenciements, et le chômage à la hausse en toile de fond. Les exercices d'articulation de stratégies sur le moyen et le long terme font défaut dans presque tous les domaines politiques, sauf quelques exceptions.



Sur une note plus positive, quelques progrès importants atteints au cours de la période 2009-2012 sont à souligner: des avancées en matière d'e-gouvernance pour la simplification administrative; un rapprochement des sphères économique et éducative pour la formation professionnelle; l'élargissement de l'offre de Bac International et l'articulation (en cours) de la réforme du système d'éducation secondaire; le «Pacte pour la jeunesse» en matière d'emploi des jeunes et la réforme institutionnelle de l'ADEM; les efforts de développement de la R&D et de l'innovation; les efforts de diversification et de développement de l'économie, en particulier de la place financière (un secteur particulièrement touché par la crise financière et économique, tout comme celui de l'industrie) et les efforts de promotion du pays qui doivent être poursuivis, notamment en rapprochant les deux agences de promotion du pays.

Il y a lieu de constater l'absence d'avancées dans certaines matières, pourtant cruciales dans un contexte économique inédit et de rétrécissement des marges de manœuvres budgétaires. Sont particulièrement visés: une réforme trop minimaliste des systèmes d'assurance pension et d'assurance maladie qui ne résout pas les problèmes de financement des systèmes sur le long terme; l'éloignement de l'objectif à moyen terme d'équilibre des finances publiques; l'absence d'avancées en matière d'assouplissement du marché du travail, la difficile maîtrise des coûts de l'enseignement, le défaut de modération de la générosité du

système social; l'absence de solution définitive en matière d'indexation des salaires; la lenteur au niveau des réformes d'aménagement du territoire et de logement, et au niveau de la mise en œuvre des grands principes européens de simplification administrative qui tarde à se produire. A ce sujet, beaucoup d'espoir est placé dans le «Forum Investissements», annoncé par le Gouvernement pour l'automne 2012. Somme

toute, un bilan à mi-parcours au mieux en demi-teinte. Espérons, pour l'avenir de notre pays, que la seconde moitié de la législature sera assortie de réformes courageuses et d'une feuille de route cohérente et ambitieuse en faveur du développement durable de notre pays. Un renouveau s'impose plus que jamais.

Source: <http://www.carlothelenblog.lu>

Confédération Luxembourgeoise du Commerce

« L'index, plus de mal que de bien ? »

Le Conseil d'administration de la clc, lors de sa réunion du 24 septembre 2012, s'inquiète des conséquences de la situation économique tendue qui affectent de plus en plus de secteurs. Exception faite pour certains fournisseurs d'équipements ou de services destinés à une clientèle professionnelle, les entreprises actives dans le commerce de détail résistaient traditionnellement mieux aux fluctuations de la conjoncture. Face à une stagnation, voire d'une régression des ventes, expression d'un malaise profond des consommateurs, la clc constate que la tranche indiciaire qui est tombée ce 1^{er} octobre 2012 aura des conséquences pénalisantes sur les marges et la rentabilité des entreprises.

Les effets de l'indexation des salaires et l'adaptation mécanique des tarifs de fournisseurs externes, des baux commerciaux et autres, alourdissent les coûts de gestion des entreprises. La perte de confiance des ménages dans l'avenir, qui les pousse à thésauriser plutôt que de consommer, a comme conséquence que les coûts supplémentaires ne sont pas compensés par

un chiffre d'affaires additionnel. Cette situation exige une remise en question des politiques nationales et l'élaboration, par toutes les parties prenantes, au-delà des convictions doctrinaires, d'une vision de relance de la croissance. La clc constate avec désappointement l'attitude des syndicats qui consiste à refuser une étude macro-économique analysant les effets complexes des clauses d'indexation sur l'économie nationale. De plus, lors de la création de l'Observatoire de la Formation des Prix, la clc et les autres représentants patronaux avaient tracé ensemble avec le Ministre de l'Économie de l'époque un cadre de travail précis pour affronter les grands défis stratégiques. Il ciblait une analyse des flux macro-économiques déterminants dans la composition des prix.

Face au refus des syndicats de cette approche, une étude sur un panel limité et précis d'entreprises nationales a été envisagée. Or, cette analyse sur un échantillon minuscule, composé exclusivement d'acteurs du commerce et de l'artisanat, et donc non représentatif de la réalité économique du pays, ne fait qu'un leurre face aux décisions courageuses qui seraient indispensables. Les administrateurs de la clc sont d'avis que dans le contexte actuel, leur responsabilité de chefs d'entreprises face à l'obligation de maîtrise des coûts indexés, aura des conséquences négatives sur le marché de l'emploi et les politiques d'investissement.

Source : clc